



Pôle Loire-Chézine

Décision n°2023-412

Objet : SAINT-HERBLAIN – Réhabilitation du réseau d'assainissement d'eaux usées rue des Piliers de la Chauvinière – Approbation du besoin et de l'enveloppe affectée aux travaux - Lancement de la consultation

Réf : 1.1.7

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 4.1) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision relative aux marchés subséquents à un accord cadre, quel que soit son montant ou son objet,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que le réseau d'eaux usées de la rue des Piliers de la Chauvinière à Saint-Herblain doit être réhabilité avant les travaux d'aménagement de voirie,

Considérant que le maître d'œuvre de l'opération, la société EGIS, ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux,

Considérant que la consultation entre dans le périmètre de l'accord cadre multi attributaire de travaux relatif aux travaux de renouvellement, réhabilitation, extensions, grosses réparations de canalisations et branchements d'assainissement sur le territoire de Nantes Métropole,

Considérant que la nature et le contenu homogènes des travaux à réaliser ne permet pas un allotissement,

Considérant que, au sein de l'enveloppe budgétaire globale dévolue aux travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement d'eaux usées, un montant estimatif de 760 000 €HT soit 912 000 €TTC est affecté à ces travaux,

Considérant que les travaux à engager sont prévus pour une durée de 3 mois,

Considérant qu'en application de l'accord cadre multi attributaire précité, il convient de lancer une mise en concurrence auprès des entreprises attributaires pour la réalisation de ces travaux, les entreprises Atlantique Travaux Publics, DLE Ouest, EHTP et SADE CGTH,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°043 et libellée Eaux usées, opération 2021 - N°10127, libellée Eaux usées – Travaux Réhabilitation réseaux,

Décide

Article 1 – Commune de Saint-Herblain – Réhabilitation du réseau d'assainissement d'eaux usées rue des Piliers de la Chauvinière – Approbation du besoin et de l'enveloppe affectée aux travaux - Lancement de la consultation auprès des entreprises attributaires de l'accord cadre - Marché subséquent - Durée : 3 mois - Montant estimatif : 760 000 €HT, soit 912 000 €TTC,

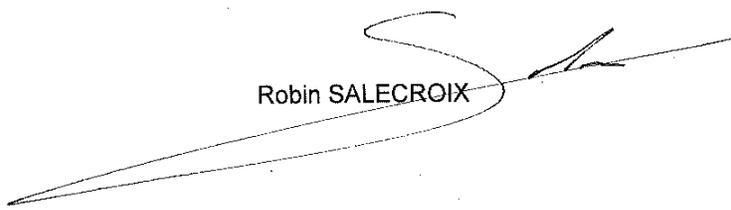
Article 2 – Attribution et signature du marché subséquent à venir,

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **18 AVR. 2023**

Pour la Présidente,
Le vice-président délégué

Robin SALECROIX



mis en ligne le :

20 AVR. 2023